

13. Vote d'une somme de 209 fr. pour subvention au sieur Amiet, constructeur d'horloges publiques.

14. Le Conseil adopte le procès-verbal de réception définitive du chemin de Barbieux.

15. Il émet à l'unanimité un vœu favorable au rétablissement du train de 9 heures 50 du soir.

16. Conformément aux conclusions du rapport de la Commission nommée à la séance du 8 septembre, il accepte le nouvel engagement souscrit par l'entrepreneur de l'école des garçons, rue de la Paix, et de l'asile, rue de l'Homelet.

Un décret promulgue la loi qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le département du Nord est autorisé, sur la demande que le Conseil général en a faite dans sa session de 1864, à emprunter à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser cinq pour cent, une somme de 691,000 francs, qui sera appliquée à la construction d'un hôtel de préfecture et à l'installation des tribunaux de Cambrai dans le nouvel hôtel de ville.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit par voie de souscription, soit de gré à gré, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par voie d'endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traites à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Art. 2. Le département du Nord est également autorisé à s'imposer extraordinairement, par addition au principal des quatre contributions directes :

1<sup>o</sup> 3 centimes pendant cinq ans, à partir de 1866, et 4 centime 6 dixièmes en 1871, dont le produit sera affecté tant au remboursement et au service des intérêts de l'emprunt à réaliser en vertu de l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus qu'aux travaux des édifices départementaux ;

2<sup>o</sup> 1 centime 5 dixièmes en 1866, dont le montant sera consacré à l'amélioration des routes départementales.

Le *Moniteur* publie une longue et intéressante liste de récompenses décernées aux membres des comités de statistique agricole. Dans le rapport qui précède cette nomenclature, M. Behic constate que les travaux de statistique rurale sont en notable progrès sur tous les points de l'Empire.

Voici la mention des récompenses honorifiques, en ce qui concerne notre département :

2<sup>o</sup> rappel de médaille de 1<sup>re</sup> classe : M. E. Caverna, secrétaire de commission.

Médailles de 1<sup>re</sup> classe : MM. A. Theys, propriétaire, secrétaire de commission ; — E. Darcher maire.

Médailles de 2<sup>e</sup> classe : MM. Duriez, maire, président de commission ; — F.-E.-J. Fauvarque, adjoint.

Médailles de 3<sup>e</sup> classe : MM. A. Labbe, secrétaire de mairie ; — Delacourt, secrétaire de mairie ; — P. Joos, secrétaire de mairie.

Mentions très-honorables : MM. Waymel, adjoint ; — Carp-nier, secrétaire de mairie ; — Petit, secrétaire de mairie.

Mentions honorables : MM. Quenson, secrétaire de mairie ; — A. Carpentier, secrétaire de mairie ; — P.-J. Dremiaux, secrétaire de mairie ; — Couvreur, secrétaire de mairie ; — Dubois, secrétaire de mairie ; — Lorthois, secrétaire de mairie ; — Favier, receveur d'enregistrement, secrétaire de commission ; — L. Carton, instituteur ; — Pinte, adjoint ; — Delebecq, adjoint ; — Delval, adjoint ; — L. Mollet, cultivateur ; Buisine, maire ; — Collette, maire.

Le maire de la ville de Roubaix donne avis que les inhumations vont recommencer à avoir lieu dans le quatrième compartiment du terrain commun du cimetière, ouvert en 1853, et qu'en conséquence, les personnes qui ont fait placer dans ce même compartiment des épitaphes en bois, en fer ou en pierre, sont tenues de les faire enlever immédiatement, à défaut de quoi, il y sera procédé par les agents de l'administration.

On devra s'adresser pour faire enlever les dites épitaphes, au concierge du cimetière, chargé de la surveillance de cette opération.

Roubaix le 18 septembre 1865.

ERNOULT-BATART.

La chambre des avoués près le tribunal de première instance de Lille, pour l'année judiciaire 1865-1866, est composée de la manière suivante :

MM. Desrousseaux, président.  
Blondeau, syndic.  
Blondeau, rapporteur.  
Paquet, secrétaire trésorier.

Il y aura, au mois d'octobre, une très-haute marée d'équinoxe et deux éclipses.

Le 4, éclipse de lune partiellement visible à Paris : la disparition de cette planète sera des 34 centièmes ; le lendemain aura lieu la marée équinoxiale ; enfin, le 19, éclipse de soleil, annulaire et en partie également visible à Paris.

Le *Commerce de Gand* fait, au sujet de la multiplicité des kermesses et de la facilité donnée aux ouvriers d'aller y dépenser le fruit de leur travail, quelques réflexions qui méritent d'être méditées dans le département du Nord, où les ca-

bares foisonnent et où aucune occasion n'est négligée pour attirer la classe ouvrière.

Nous trouvons dans le rapport de la chambre de commerce de Bruxelles le passage qu'on va lire :

« La multiplicité des kermesses est une sollicitation constante à la désertion des ateliers, et nous ne saurions assez déplorer la funeste habitude d'un grand nombre de travailleurs, qui, cédant à ces tentations fâcheuses, se mettent dans le cas de perdre de nombreux jours de salaires pendant qu'ils aggravent leur dépense au détriment du bien-être de leur famille.

A ce propos, le correspondant bruxellois de l'*Echo de Liège* fait les réflexions suivantes :

« La chambre de commerce a mille fois raison. Mais sait-elle à qui elle doit s'adresser en premier lieu, lorsqu'elle fait appel à la sollicitude de ceux qui s'intéressent aux classes laborieuses, afin d'extirper ce vice ? Au gouvernement ! Au gouvernement qui encourage l'éclatement de ces sociétés populaires dont le seul but est d'aller dépenser en orgies, à Louvain et à Anvers, toutes leurs épargnes d'une année, car il leur accorde des réductions de 50 p. 100 sur les prix du transport.

« On va m'objecter que cette faveur n'est octroyée qu'aux associations qui prennent part à des concours. Je réponds que toute société en jouit, pourvu qu'elle compte vingt membres et que la liste de ces membres soit revêtue de la signature du président, légalisée par l'autorité locale. C'est ainsi que nous possédons la société des « *Inondés (sic)* » et celle des « *Gros Mollets* », la « *Société des Amis du bon faro* » et celle des « *Amies (sic) du plaisir* », cette dernière composée de femmes exclusivement, lesquelles se cotisent toute l'année pour aller s'enivrer à la kermesse de Louvain ou d'Anvers.

« Cette association n'est pas la seule de ce genre, j'en passe, et de moins belles. Bref, c'est d'une immoralité révoltante. Il faudrait assister au scandaleux spectacle du retour à Brux-elles de ces hommes et surtout de ces femmes pour s'en former une idée. Le gouvernement ferait-elle bien, en ce qui le regarde, de remédier à un pareil abus.

« Certes, je ne suis pas de ceux qui voudraient que l'ouvrier ne se récréât jamais et travaillât toujours pour le grand plaisir profit de l'industrie ; mais je voudrais qu'on s'efforçât de lui faire comprendre que l'ivresse et toutes ses déplorable conséquences ne sont pas les seuls éléments des divertissements, et même des kermesses. »

Les cas de typhus contagieux qui avaient été constatés à Wattrelos n'existent plus aujourd'hui.

Tous les animaux atteints ou seulement suspects ont été abattus et enfouis immédiatement en présence d'un agent de l'autorité, leur viande n'a donc pu être livrée à la consommation.

C'est à ces mesures énergiques qu'il faut attribuer la prompte disparition du fléau, de notre canton ; et parmi les personnes qui ont le plus contribué à ce résultat, nous devons citer M. Chieus, vétérinaire à Roubaix.

Malheureusement, nous apprenons que l'épizootie s'est déclarée depuis deux jours à Pont-à-Marcq et dans d'autres communes de ce canton, à Guelzin, Ferain, Cantin, etc. Des cas isolés ont aussi été constatés en Belgique.

Tout danger n'a donc pas disparu, et les vétérinaires ne sauraient trop engager MM. les cultivateurs à s'abstenir, pour le moment, d'acheter du bétail sur les marchés.

Nous recevons de Valenciennes quelques détails sur la fête équestre qui a eu lieu dimanche dernier ; nous croyons qu'ils seront lus avec intérêt :

« L'élite de la société, qui avait organisé les courses de poneys, s'était rendue sur le champ de Mars, à l'extrémité de la ville, pour assister à un genre de spectacle dont on ne pouvait même bien se figurer l'intérêt. Le plus grand succès a couronné les efforts des organisateurs de cette charmante fête équestre. Sur quarante-deux petits chevaux inscrits, vingt-trois ont concouru pour la course au trot et dix-neuf autres pour la course plate au galop. Les jeunes cavaliers ont la distinction et la mise charmante de coups d'œil ont été chaleureusement applaudis dès leur arrivée et l'on conçoit tout l'intérêt que présentait une semblable réunion, assez rare dans son genre.

Le prix d'honneur, consistant en un objet d'art d'une valeur assez élevée, a été gagné par le fils de M. Charles Vandeweyden. Ce jeune enfant, battant vingt concurrents, est arrivé à plus de trois cents mètres de distance. Son succès a été complet, car tous ses concurrents étaient plus âgés que lui. Aussi faut-il renoncer à décrire l'étonnement des spectateurs. Au retour du vainqueur c'était un enthousiasme général et partout, sur son passage, en ville le jeune Theophile Vandeweyden fut accueilli et fêté à l'envi.

La fête de nuit a été splendide et tous les étrangers conserveront un excellent souvenir de l'accueil qu'ils ont reçu dans la ville de Valenciennes.

En rendant compte de la fête populaire qui vient d'avoir lieu à Tournai, l'*Economiste* parle en ces termes de l'aéronaute M. Glorieux :

« Une mention très-honorable à l'aéronaute tournaisien ; Glorieux a prouvé une fois de plus que vouloir c'est pouvoir ; on n'avait pas prévu que le ballon ne pouvait être gonflé au gaz sur la plaine où il n'y a pas de conduits ; qu'est-ce que cela fait à Glorieux qui va gonfler son *Vengeur* à la Place-Verte, l'apporte sur la plaine et en moins de 5 minutes a tout préparé pour son 39<sup>e</sup> voyage en l'air qui se termina très-heureusement à Gaurain où il fut très-bien accueilli par les braves habitants de ce village.

« Glorieux nous donne dimanche une seconde ascension ; cette fois, c'est à son bénéfice et nous espérons bien que la population de Tournai ne sera pas ingrate et qu'elle récompensera largement notre vaillant et intrépide concitoyen. »

Samedi, à neuf heures du soir, on a retiré du canal, près du pont du Galon-d'Eau le cadavre d'une jeune fille de 18 ans nommée Elise Marquaille.

Le lendemain, à peu près à la même heure, un autre cadavre était retiré du canal, près du lieu dit la *briqueleterie*.

Si nous en croyons le bruit public, ces morts devaient être attribuées à des suicides.

Les assassinats se multiplient dans le département du Nord. Aujourd'hui encore, on nous annonce un nouveau crime commis à Steene, arrondissement de Dunkerque, dans les circonstances suivantes :

Il y a environ dix mois, le nommé Ryngeart, âgé de 40 ans, cabaretier, épousa une jeune fille de 23 ans. Les premiers temps de cette union furent assez calmes ; mais bientôt la jeune femme fut journellement en butte aux mauvais traitements et aux voies de fait de son mari qui menaçait de la tuer. La vie dans un ménage commun avec son persécuteur lui étant devenue impossible, la malheureuse se réfugia chez ses parents.

Lundi, vers le soir, son mari vint pour la contraindre à retourner au domicile conjugal, et, sur son refus, il lui tira presque à bout portant un coup de pistolet ; la balle pénétra un peu au-dessous du sein gauche, et la pauvre femme tomba grièvement blessée.

Quant à l'assassin, il a pris la fuite, et l'on ne sait pas encore vers quel point il s'est dirigé. MM. le juge d'instruction et le procureur impérial de Dunkerque sont venus constater la crime et recevoir les dépositions. Un mandat d'arrêt a été ensuite lancé contre le coupable.

P. S. Le cabaretier Ringaert a pénétré dimanche matin, vers sept heures, dans la chambre où sa malheureuse femme agonisait chez ses parents. Profitant de la stupeur qu'occasionnait sa présence, il tira de sa poche un pistolet à deux coups et acheva de tuer la moribonde en lui déchargeant un coup de feu dans la région du cœur. Et aussitôt, l'assassin porta dans sa bouche le deuxième coup et se fit sauter la cervelle.

Le sieur Hubert Dupire, âgé de 62 ans, muet, est disparu du domicile de son frère, François, fermier au Quésnoy, depuis le 10 septembre courant.

SIGNALEMENT :

Taille un mètre soixante quatorze centimètres, il était vêtu au moment de sa disparition, d'un pantalon en velours bleu avec le devant neuf, une blouse en toile avec collet rond et d'un chapeau de paille.

En cas de découverte, prière d'en informer immédiatement M. François Dupire.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

## CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 18 septembre.

On s'est beaucoup préoccupé aujourd'hui à la Bourse et dans les cercles politiques, des événements d'Irlande. Le gouvernement anglais, mettant, comme toujours, la question de salut public au-dessus des traditions et des obligations de la légalité, fait un usage absolu de la force. Dans ces termes, il est bien impossible que le mouvement irlandais quelle qu'en soit l'inspiration aboutisse. Mais ce sont là des compressions, ce ne sont pas des solutions.

On continue à s'occuper beaucoup de la dissertation, en cinq chapitres, consacrée par M. Guérault, dans l'*Opinion nationale* à l'exaltation des mérites de la Prusse et à la nécessité de la reconstitution de l'hégémonie allemande sous l'autorité des Hohenzollern. Le journal de la démocratie pro-consulaire insinue clairement que la France ne saurait mieux faire que d'associer sa politique à celle de la Prusse en sacrifiant l'Autriche à l'Italie. Ce qui fait qu'on ressent quelque émotion de ce nouveau précepte unitariste c'est que l'inspiration en est attribuée, à tort ou à raison au prince Napoléon.

Pendant que les journaux de Paris se préoccupent outre mesure des changements qui pourraient survenir dans la politique

extérieure, les bruits relatifs aux réformes intérieures prennent une consistance qu'exagère suffisamment le manque absolu de nouvelles. Les canards politiques les plus excentriques ont en ce moment un certain succès ; mais ce qui est moins plaisant, à cause des embarras dont on prévoit la complication, c'est la pose de métamorphose que semble prendre la Prusse, dans l'affaire Ott. Ma gré les représentations de la France, le gouvernement prussien ne veut entendre parler de rien qui puisse ressembler à une réparation. Nous en sommes fâché pour la Prusse, mais nous croyons que si la réparation est exigée elle sera bel et bien immédiatement accordée et cela malgré la raideur et les prétentions de M. de Bismark, malgré sa nouvelle promotion au titre de comte, qui doit plus que jamais le grandir à ses propres yeux.

Les journaux étrangers, ceux qui se disent parfaitement renseignés, parlent encore de la nomination prochaine de M. Emile Olivier au portefeuille de l'intérieur. Il faut convenir que M. Emile Olivier, qu'on dit fort amateur de faire parler de sa petite personne, est servi à souhait. Seulement, il y a une ombre au tableau, et quelques mauvais plaisants ont commis l'irrévérence de demander s'il ne conviendrait pas mieux de nommer l'illustre orateur, ministre de la coalition. La plaisanterie est un peu forte ; qui sait si elle n'émane pas des amis de M. Chervreau ? Personne ne s'avisera de répondre affirmativement.

On parle d'une brochure qui a pour titre la *Province en 1851*. Si, comme on le dit, cette brochure, est l'histoire réelle et très curieuse du coup d'Etat dans les départements, il est probable qu'elle sera saisie. A ce sujet, les gens qui sont quelque peu au courant des lois qui régissent la presse, vont encore se demander comment à Paris, une brochure, dont le titre seul devait donner l'éveil, n'a pas été lue par qui de droit avant d'être mise en vente. En province, on surveille mieux et trop intelligemment la presse pour qu'on soit obligé de la rappeler à l'ordre, ce qui cause toujours une certaine émotion.

On a beaucoup remarqué que la translation du corps du général de Lamoricière n'a donné lieu à aucune manifestation. De la gare du Nord à la gare Mont-Parnasse ; peu de monde suivait le char funèbre. Quelques braves novellistes prétendent qu'on devait s'attendre à cette froideur. Ce n'est pas du tout notre avis. Est-ce qu'on perdrait en France la religion des souvenirs ? C'est impossible. Il faut donc chercher une autre cause à cette froideur apparente et nous croyons que la prudence seule conseillait de ne faire aucune manifestation. Il est impossible que l'on ait oublié les services rendus au pays par l'illustre général qui vient de mourir subitement, dans la retraite, à un âge où son nom et sa haute valeur pouvaient encore servir de grands intérêts. Tant pis pour ceux qui ont oublié.

Demain paraîtra, à la librairie Dentu, une brochure intitulée *la Convention de Gastein*, et dans laquelle on fait hautement l'apologie de la politique prussienne.

On assure qu'une protestation collective a été adressée par plusieurs membres de la presse de Paris au journal le *Figaro*, qui a rapporté, d'après M. Derosne, le bruit qu'un certain nombre de journalistes, invités à la séance orageuse des frères Davenport, se seraient fait payer le prix de leurs places, bien qu'ils fussent entrés gratuitement. M. Derosne est allé lui-même au-devant de cette réclamation en déclarant, par une lettre explicite, qu'il n'a point entendu désigner les rédacteurs de journaux politiques ou littéraires. Ce serait donc alors le *Figaro* qui aurait inventé l'injure ? On le croira difficilement. Nous verrons d'ailleurs après demain, ce que M. de Villemessant dira.

Un journal de Berlin assure que M. de Bismark va recevoir du roi de Prusse, en don spécial, un riche domaine dans le Lauenbourg.

On dit que le prince Napoléon ne rentrera pas en France avant plusieurs mois. Il a l'intention de passer une partie de vie en Italie.

A mesure que les baigneurs et les étrangers rentrent à Paris, la foule devient de plus en plus grande au Palais de l'Industrie pour visiter la merveilleuse Exposition rétrospective. De son côté, l'hôtel Drouot, où se font les ventes d'objets d'art, triste, abandonné, désert depuis trois mois, recommence à être visité tous les jours par les amateurs de belles choses. Comme l'argent abonde en ce moment à Paris, il est plus que probable que les ouvrages d'art vont être très-recherchés cet hiver.

Nous lisons dans le *Phare de la Loire*

« Ce matin, comme nous l'avions annoncé à corps du général Lamoricière est arrivé à Nantes. A sept heures, on le transporta dans la cathédrale où l'attendait un catafalque de première classe. L'église était entièrement tendue de noir.

« Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le général de la Motte-Rouge, commandant la 13<sup>e</sup> division militaire, de Quatrebarbes, le duc de Fitzjames et de Nielle. Un détachement du 5<sup>e</sup> lanciers et un détachement du 91<sup>e</sup> de ligne, avec la musique de ce régiment, rendaient les honneurs militaires au défunt.

« On pouvait constater la présence de beaucoup de notabilités et de prêtres. « Tout le chapitre de la cathédrale as-

sistait à la messe solennelle, qui fut dite aussitôt. L'absoute fut donnée, en l'absence de l'évêque de Nantes, malade, par M. l'abbé Richard, grand-vicaire.

« La cérémonie, commencée à 7 heures, ne s'est terminée qu'à 9 heures.

« Le corps du général a été ensuite déposé dans un char funèbre pour être transporté à Saint-Philibert. Dix voitures environ le suivaient.

« Une foule assez considérable formait la haie.

« A Saint-Philibert, le général Trochu, l'abbé Richard et M. de Quatrebarbes ont prononcé chacun un discours sur la tombe du général Lamoricière. C'est le général Trochu qui a parlé le plus longuement.

« Parmi les assistants qui avaient voulu accompagner le défunt jusqu'à sa dernière demeure, on remarquait MM. Victor Lanjumeau, député ; Waldeck Rousseau et de Sesmaisons, tous les trois anciens collègues du général Lamoricière à la Constituante. M. de Bourmont était aussi présent. »

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

## Tribunaux

Le journal *l'Indépendant de la Moselle* est déferé à la justice sous prévention d'offense envers le gouvernement et la personne de l'Empereur. L'article incriminé critique la nomination de M. le comte Walewski, président du Corps législatif, comme ayant été faite avant la vérification des pouvoirs de l'honorable représentant des Landes.

## Jurisprudence usuelle

Quelle est la position des propriétaires et celle des locataires quand le bail porte qu'il est consenti, pour 3, 6 ou 9 années, sans indiquer si c'est au choix des parties ou à la volonté exclusive de l'une d'elles ? — Le tribunal de la Seine a jugé en 1863 que, dans le silence du contrat, le choix appartient au preneur. Un arrêt, rapporté dans le journal *Bâtiment* du 27 Août, décide, au contraire, que le bail en tel cas ne peut être considéré que comme ayant maintenu l'égalité entre le propriétaire et le locataire. Chacun est libre de demander la fin du bail ou de le prolonger, et la clause sert à indiquer qu'en cas de prolongation de la location après trois années, les parties se trouvent liées pour trois nouvelles années. L'esprit du contrat et la lettre même du Code nous semblent dicter cette décision à laquelle tout le monde doit se rallier, malgré la jurisprudence contraire du tribunal de la Seine.

Un arrêt de la Cour de cassation a décidé que les gardes-champêtres, étant proposés spécialement à la garde des propriétés rurales et forestières, n'ont d'autres pouvoirs que de constater les contraventions et les délits commis au préjudice de ces propriétés et des droits qui en découlent, et qu'ils n'ont point qualité pour constater d'autres délits et contraventions, par exemple, sur la fermeture des cabarets et autres lieux publics ; le même arrêt déclare que les préfets même n'ont pas le pouvoir de leur conférer ce titre.

## FAITS DIVERS.

— Le 14, a eu lieu à Amsterdam l'ascension du *Geant*, ayant à bord Nadard, un journaliste hollandais et deux autres personnes. Le *Geant* est descendu le soir, à huit heures, dans le lac de Harlem, desséché depuis quelques années. Le vent poussait le ballon droit sur la mer du Nord, et il n'y avait pas de clair de lune. C'est ce qui a décidé Nadard à opérer la descente qui a eu lieu sans accident.

— Le roi de Grèce, vient de décorer de l'ordre du Sauveur, plusieurs consuls et vice-consuls de Grèce en Egypte, ainsi que des médecins Grèce qui se sont distingués, par leur dévouement, pendant que le choléra sévissait au Caire et à Alexandrie.

— Leeds et ses environs ont été visités, mardi, par un fléau, d'un nouveau genre et fort inconnu. Le temps était extrêmement chaud, et toute la journée, les rues ont été infestées d'épais nuages de petites mouches, qui eu beaucoup d'endroit obligeaient les passants à se couvrir le visage d'un mouchoir de poche, pour empêcher ces détestables insectes de s'introduire dans la bouche, dans les yeux ou les narines.

— On signale au *Courrier de l'Europe* un cas de longévité assez rare. L'ancienne domestique de M. le commandant Lefebvre, des Andelys, vient de mourir aux Tassineries, hameau dépendant de la commune de Lyons-la-Forêt, à l'âge de cent quarante ans et un jour.

— On a célébré hier, à Paris à l'église Saint-Ferdinand, des Ternes, le mariage de la comtesse de X..., de vingt-deux ans, avec le prince de X..., qui en a quatre-vingt-cinq.

— Notre siècle est décidément aux Congrès ; il y en aura un cet hiver d'une nouvelle espèce à Paris. Les joueurs d'échecs vont s'y réunir, afin d'examiner quelques-unes des graves questions que peut soulever la manœuvre des tours, des fous, de la reine et des pions.

Pour tous les articles non signés J. REBOUX.